

## Mise en situation / intervention

### Contexte :

Vous êtes éducatrice spécialisée dans une école secondaire (3<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup>).

### Mylène :

Mylène est une adolescente de 16 ans. Elle vit avec son père depuis le début de l'année scolaire. Auparavant, elle demeurait à Granby avec sa mère et son conjoint. Selon le peu que vous en savez, elle aurait décidé elle-même de ce changement car elle voulait se rapprocher de son père qu'elle ne voyait que très peu.



Elle est présentement en secondaire 5 et se définit comme une élève plutôt moyenne. Toutefois, elle dit qu'elle était très bonne au niveau primaire.

Jusqu'à présent, elle a eu des difficultés à se faire un groupe d'amies-amies positifs dans sa nouvelle école. Elle se tient avec des jeunes soupçonnés de consommer du cannabis et de l'alcool et qui ont tendance à s'absenter à l'occasion de leurs cours. Pour sa part, elle dit ne pas consommer de drogues et d'alcool régulièrement, qu'elle a essayé, mais que ce n'est pas son *trip*. Par ailleurs, elle dit ne pas vouloir d'un *chum* dans sa vie parce que *«les gars de son âge ne sont que des immatures qui ne pensent qu'au sexe.»*

Comme passion, elle dessine et fait de la peinture, activité pour laquelle elle semble avoir un réel talent. Cependant, ses œuvres sont un peu déroutantes : beaucoup d'images de violence et particulièrement sur des hommes, des femmes souvent tortionnaires, des enfants seuls et tristes, des couleurs très vives dont beaucoup de rouge, etc.

Au cours d'une discussion où vous lui avez demandé de s'expliquer sur la signification de ses réalisations, elle a fini par avouer qu'elle avait été victime d'abus sexuels de la part du conjoint de sa mère du temps où elle demeurait à Granby. L'homme aurait abusé d'elle durant plusieurs années et l'aurait forcé à garder le silence, sinon, il lui ferait payer amèrement. Elle n'est pas capable de dire que sa mère n'était pas du tout au courant de la situation, ce qui vous laisse présager qu'elle l'était peut-être.

### Intervention :

Y-a-t-il motif à signalement? Si oui,

1. consultez les pages 33 à 44 de votre recueil de notes pour repérer les indices auxquels vous pourrez vous référer pour évaluer la situation de l'enfant, de même que le ou les articles de la loi qui sont en cause.
2. Préparez votre signalement en vous aidant du formulaire «Avis de signalement» des pages 45 à 48 de votre recueil de notes.